

N<sup>o</sup> 45.

# Sénat de Belgique.

---

12 AOUT 1834.

---

**Projet de Loi allouant au Budget du Département  
de la Guerre de 1834, un crédit supplémentaire  
de 462,000 Frs.**

---

**LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.**

**A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :**

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de la somme de fr. 462,000, applicable au paiement des créances arriérées des services de l'Artillerie et du Génie, sur l'exercice de 1830 et années antérieures, et qui formera le chapitre XII du budget de 1834.

Mandons et ordonnons.

*Bruxelles, le 2 août 1834.*

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES  
REPRÉSENTANS,

( Signé ) RAIKEM.

LES SECRÉTAIRES,

( Signés ) DE RENESSE.

H. DELLAFAILLE.